

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1496

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement n° 1496 – *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'ajouter des usages dans la zone P2-39.*

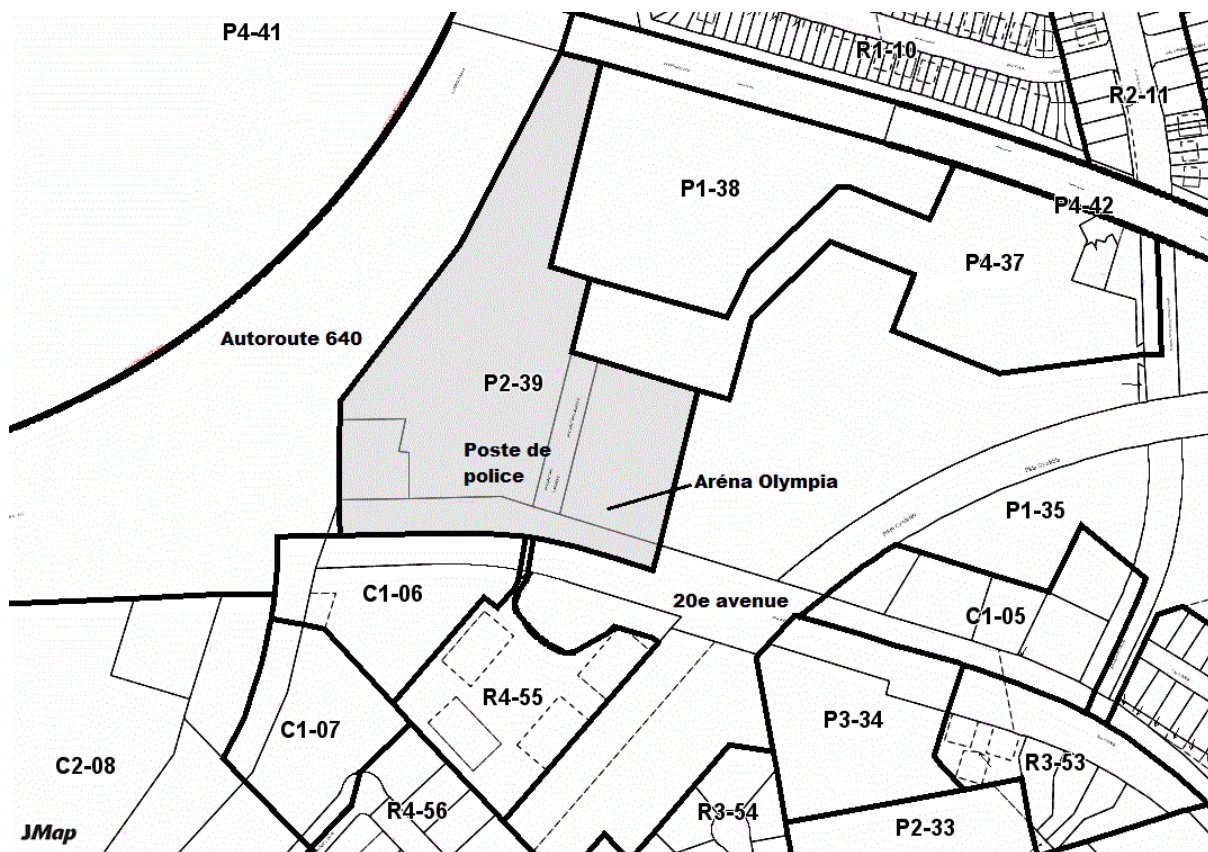
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 avril 2013, le conseil de la Ville de Deux-Montagnes a adopté le premier projet de règlement n° 1496 - *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'ajouter des usages dans la zone P2-39.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 9 mai, à 19h** à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka.
3. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

En résumé, ce projet de règlement a pour objet d'autoriser les usages «garderie privée» et «services professionnels».

4. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes durant les heures normales d'ouverture.
6. Zone visée :

La zone P2-39 est située dans le secteur de l'aréna Olympia et du poste de police au sud par la 20^e avenue, à l'ouest par la voie d'accès à l'autoroute 640, au nord par la voie ferrée et par une partie du stationnement de la gare Deux-Montagnes, à l'est par une partie du boisé Roger-Lemoyne.



Donné à Deux-Montagnes, ce 24^e jour du mois d'avril 2013.